

Extrait du OIEau - IOWater - OIAgua

<http://www.oieau.org>

Algerie : consolidation des agences de bassin hydrographique 1999-2006

- Office International de l'Eau - Coopérer - Les opérations internationales - Gestion intégrée des ressources en eau par bassin -

Date de mise en ligne : vendredi 24 octobre 2008

OIEau - IOWater - OIAgua

Le Gouvernement algérien, dans le cadre de sa nouvelle politique de l'eau, a créé en août 1996 cinq Agences de Bassin Hydrographique :

Oranie – Chott – Chergui,

Algérois – Hodna – Soumman,

Constantinois – Melléque – Seybousse,

Chelif – Zahrez,

Sahara.

Un programme d'activités a été réalisé entre 1999 et 2006 selon la demande du Ministère des Ressources en Eau et des ABH dans le cadre du programme de coopération franco-algérien.

Le premier programme d'appui à ces jeunes agences de bassin algériennes, financé par le Ministère français des Affaires Etrangères et par le Gouvernement algérien, s'est déroulé en France, à Sophia Antipolis, Limoges et Paris et aux sièges des Agences de l'Eau françaises concernées, de 1999 à 2001.

Ce programme a porté sur deux grands types d'intervention :

• des séminaires et formation auprès de l'OIEau, avec le concours des Agences de l'Eau, sur les thèmes :

banques de données/S.I.G.

documentation

communication

contrôle et suivi de la qualité de l'eau

management/stratégie d'intervention d'une agence/évaluation de projet

• une "immersion" en Agences de l'Eau françaises sur les thèmes :

gestion de la ressource en eau

programmes d'intervention/planification

aides.

Toutes ces interventions ont été réalisées dans une optique de transfert de savoir-faire et d'échange de point de vue, et de l'adaptabilité au contexte institutionnel algérien.

La formation spécifique, conduite en 2002, a permis de mettre au point un modèle de plan de travail pour l'élaboration des Schémas des Bassins algériens, et de formaliser des propositions préliminaires pour les grandes orientations et pour certaines parties de la stratégie.

Chacune des ABH, qui dispose de personnels qualifiés pour réaliser son Schéma de Bassin, doit maintenant adopter ce plan de travail pour définir les orientations et surtout la stratégie en fonction du diagnostic de la situation dans son propre bassin.

Leur diagnostic doit être complété dans les domaines de l'eau potable, de la gestion des risques d'inondation et de la gestion des milieux aquatiques et des zones humides.

En 2003, les Directeurs des ABH ont demandé que des experts français puissent intervenir à nouveau pour apporter une assistance, sur place, aux ABH pour l'élaboration de ces Schémas.

En complément des formations déjà engagées dans le cadre des précédents programmes, deux missions d'une semaine en Algérie d'un expert français spécialiste de la cartographie dans le domaine de l'eau, ont permis d'apporter une aide aux ABH dans la réalisation concrète des cartes, élément fondamental des Schémas de Bassin.

Une assistance technique sur les systèmes d'information sur l'eau a été fournie par l'OIEau : structuration des informations sur l'eau, création de modèles conceptuels de banque de données.

En 2004, les activités ont porté sur le fonctionnement et le rôle des Comités de Bassin algériens, qui constituent des instances de concertation entre l'ensemble des acteurs de l'eau (État, élus locaux, usagers), mais cet outil est actuellement sous-utilisé et il importe qu'il soit réactivé, afin que les Comités jouent pleinement leur rôle d'évaluation, discussion et approbation des Schémas. Les aspects et les techniques de communication ont été abordés.

En prévision des réunions de ces instances et en accord avec les directions des ABH, une mission d'experts français s'est tenue en Algérie pour aider à la préparation de la présentation des Schémas de Bassin et d'une façon plus large à la préparation des réunions des Comités de Bassin.

En outre, deux membres de Comités de Bassin français ont participé aux réunions des Comités de Bassin algériens pour échanger directement leur expérience.

Enfin, à l'occasion de "Pollutec 2003", un séminaire des Directeurs des ABH algériennes a été organisé pour une deuxième phase de formation sur la communication à partir de rencontres et entretiens avec des journalistes français spécialisés et des responsables de la communication de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'OIEau.

En 2005 et 2006, les activités ont découlé de la Loi de Finances algérienne de juillet 2005 qui confie aux Agences de Bassin Hydrographique (ABH) la perception de redevances pour l'usage direct des ressources en eau du "Domaine Public Hydraulique". Il s'agit d'inciter les utilisateurs d'eau à mieux gérer l'eau prélevée dans le milieu naturel, en leur faisant supporter un coût d'usage à travers cette redevance prélèvement.

L'OIEau, en collaboration avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, a appuyé les ABH dans la mise en oeuvre de ce nouvel outil d'incitation financière, qui demande une adaptation de l'organisation des ABH et le développement rapide de leurs compétences.

Les missions d'appui réalisées en 2006 se sont concentrées sur :

- la définition d'une stratégie et d'un calendrier précis pour le démarrage du système,
- l'aide au développement d'un applicatif sur Access pour l'émission et le suivi des "factures de redevance",
- le développement de la communication vers les usagers,
- le contrôle et le suivi des appareils de comptage,
- l'évolution du système pour en faire un outil économique au service d'une meilleure gestion quantitative de l'eau.

Cette action est déterminante pour les Agences de Bassin Hydrographique, car une partie de la redevance collectée,

hors coût de son recouvrement, pourra être utilisée pour financer des actions, telles que la planification, le développement de la gestion intégrée des ressources en eau, la sensibilisation des usagers aux économies d'eau, mais aussi le financement de mesures pour favoriser le recyclage, la lutte contre le gaspillage, etc.